

expertise judiciaire et impossibilité d'avoir des devis de reprise

Par **dinette64**, le **16/09/2020** à **17:19**

bonjour

dans le cadre de malfaçons d'une piscine, l'expert judiciaire me réclame des devis de reprise des travaux suivant ses préconisations ; le problème c'est que j'ai contacté un grand nombre de professionnels et aucun ne veut se risquer à ces reprises qui concernent entre autre la structure, car ils ne veulent pas engager leur responsabilité sur le chantier de quelqu'un d'autre (confirmation par écrit) ! tous me proposent un remplacement pure et simple ;

dans ce contexte, comment cela peut-il se passer pour la suite, sachant que l'artisan ne disposait d'aucune décennale ?

merci

cordialement

Par **P.M.**, le **16/09/2020** à **18:40**

Bonjour,

Il faudrait déjà faire part de ces refus écrits et motivés à l'expert...

Par **dinette64**, le **16/09/2020** à **18:59**

merci pour votre réponse, oui bien entendu cela sera fait, mais lorsque ce type de cas se produit, si quelqu'un en a fait l'expérience, ou s'il y a des précédents, comment est-ce traité par la suite par l'expert ou les juges ?

Par **P.M.**, le **16/09/2020** à **19:03**

L'expert pourrait envisager le remplacement mais des retours d'expériences pourront

intervenir...

Par **dinette64**, le **16/09/2020** à **19:21**

merci

je reste à l'écoute

cordialement

bonne soirée portez vous bien